



Urgent impossibilité de réparer le véhicule dont j ai la jouissa

Par **sache**, le **26/03/2008** à **07:27**

Bonjour, le juge m a accordé la jouissance de la voiture familiale. Jusqu'à présent, et même avant cette décision j entretenais à mes frais cette voiture qui est au nom de mon mari. En début d'année j ai même pris l'assurance à mon nom parce que mon mari voulait la résilier. Les frais de réparations incombants à ce véhicule sont de plus en plus élevés (il était déjà dans un mauvais état lors de l'achat) et maintenant la pompe à injection a lâché et je ne peux pas me permettre de la faire remplacer. Un ami, dans l'urgence (parce qu'il faut absolument que je me déplace à cause des enfants) me propose son ancien véhicule (qui fonctionne mais n'est pas assuré). j aimerais mettre mon assurance sur ce véhicule. En attendant que faire de l'autre voiture? Je ne peux pas la laisser sur la voie publique et j aimerais savoir qu'en faire si mon mari ne veut ni la récupérer, ni la faire réparer ou la mettre à la casse. Puis-je moi-même prendre la décision de la mettre à la casse sans que cela ne se retourne contre moi? Y a-t-il des précautions particulières à prendre. Je tiens aussi à dire que mon mari fait "la sourde oreille" à toutes lettres que ce soit! Il a coupé les ponts avec nous depuis quelques temps déjà!

J espère que vous me répondrez et au plaisir de vous lire. Merci